

## **PATRIMOINE DE MEMOIRE : LE CAMP DES MILLES (1)** **LA TUILERIE DES MILLES, ANCIEN CAMP D'INTERNEMENT ET DE DEPORTATION EN** **PROVENCE**

A quelques semaines de l'inauguration du Site-Mémorial du Camp des Milles, le Comité de rédaction de la Lettre d'information a souhaité consacrer un dossier à ce lieu patrimonial.



Vue aérienne de la Tuilerie des Milles © Sylvie Denante, drac paca cmh, 1999

Évoquer la Tuilerie des Milles passe, en premier lieu, par une exploration de l'ensemble des mémoires qui s'y croisent : mémoire des crimes contre l'humanité de la Seconde Guerre Mondiale, des déportés et des internés ; mémoire industrielle, également, d'un site dont l'histoire a commencé dans les dernières décennies du XIXe siècle, des ouvriers et de leur patron.

Aujourd'hui, l'ouverture du Mémorial va permettre de présenter dans un monument les traces de ces mémoires diverses.

À l'aube de cet aboutissement dans la préservation du souvenir du camp, et pour mieux en mesurer la portée, il importe de rappeler la longue maturation du projet, les silences initiaux, les vicissitudes traversées, les controverses affrontées, et, surtout, les luttes inlassables de quelques-uns, sentinelles du souvenir pour les générations futures.

Enfin, il est intéressant d'étudier le passage du statut de monument historique<sup>1</sup> à celui de mémorial, et l'originalité du site-mémorial du Camp des Milles. Pour cela, il faut en premier lieu replacer ce dernier dans un double contexte : l'ensemble des projets de même nature en France, et leur multiplication contemporaine. Ensuite, on peut envisager ce qu'il advient du monument à l'intérieur du centre de mémoire. Enfin, on verra comment, au-delà de l'évocation du passé, ce lieu proposera également une réflexion prospective, en invitant le

visiteur à s'interroger sur ses propres schémas de pensée face aux engrenages qui peuvent mener aux génocides.

Cette évocation, en raison de la densité des contenus qu'elle explore, s'étendra donc sur deux numéros de la *Lettre*, et convoquera les témoignages de nombreux acteurs de cette grande entreprise de mémoire, unique en Provence et, plus largement, en France voire dans le monde pour sa dimension réflexive.

### Sommaire du dossier :

- [LA TUILERIE DES MILLES, LIEU DE MEMOIRES](#)
- [LA TUILERIE DES MILLES, PATRIMOINE INDUSTRIEL EN PROVENCE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE](#)
- [LE BASCULEMENT : DE LA TUILERIE AU CAMP, 1939 - 1942](#)
- [LA TUILERIE, SUITE ET FIN DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE](#)
- [BIBLIOGRAPHIE](#)

<sup>1</sup> La Tuilerie, ancien camp, est inscrite au titre des monuments historiques (23/02/2004) ; l'atelier de menuiserie qu'elle renferme, dit « salle des peintures », est lui classé (02/11/1993)

## LA TUILERIE DES MILLES, LIEU DE MEMOIRES

C'est en tant que « *Tuilerie des Milles, ancien camp d'internement et de déportation* » que la protection de ce monument au titre des monuments historiques a été votée lors de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites du 19 décembre 2003. Cette apposition éclaire le fait qu'en un lieu unique se superposent plusieurs mémoires qui, aujourd'hui, en constituent l'identité complexe.

C'est donc chacune de ces pages de l'histoire de la Tuilerie, et par là son image, qu'il faut explorer pour comprendre ce monument.



Les Milles 1, façade latérale est @ Odile de Pierrefeu, drac paca cmh, 2004

## LA TUILERIE DES MILLES, PATRIMOINE INDUSTRIEL EN PROVENCE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

Au gré des mutations profondes du tissu industriel en France, notre époque est marquée par la disparition de maintes petites unités de production qui ont marqué non seulement l'économie locale dans laquelle elles se sont implantées, mais également leur environnement social.

Avec elles, ce sont donc des pages entières de l'histoire des communautés humaines, et des savoir-faire, qui disparaissent.

Corollairement, les initiatives se multiplient pour préserver ce patrimoine technique, et celui immatériel dont il est porteur. Des études spécifiques, appuyées sur les travaux de sociétés d'études comme l'A.S.P.P.I.V. (Association pour la Sauvegarde et la Promotion du Patrimoine Industriel en Vaucluse) ont ainsi été lancées par la Conservation Régionale des Monuments Historiques PACA, études qui ont débouché sur des protections récentes (Ancienne fabrique à Garance puis usine de Beauport à Vedène (84), ISMH le 08/07/2011).

L'industrie de la brique et de la tuile traverse partout en France une période de crise. Dans les notices relatives aux usines de ce type recensées dans la base Mérimée, les mots « *vestiges* » ou « *désaffecté* » reviennent inlassablement.

En Provence, ce déclin est d'autant plus frappant qu'il touche l'un des éléments constitutifs de « l'image d'Epinal » de Marseille : « *A peine moins célèbre que le savon, la tuile de Marseille a fait connaître la ville bien avant le stade Vélodrome* » (GRESILLON, LAMBERT, MIOCHE 2005 – voir bibliographie).

La tuilerie des Milles, pourtant l'un des fleurons de cette industrie en Provence, a cessé de fonctionner le 15 décembre 2006, au terme de cent vingt-cinq années d'activité. Grâce aux travaux publiés au cours des dernières décennies, que tentent de synthétiser ces lignes, on peut reconstituer les étapes principales de cette histoire industrielle.

### **a) la Tuilerie des Milles, élément d'une industrie locale et nationale en pleine expansion**

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la production de tuiles et de briques passe, en France, du statut d'artisanat à celui d'industrie. En Provence, cette activité se développe surtout au nord de Marseille, dans le bassin de Séon. La Tuilerie des Milles constitue le versant aixois de cette dynamique.

A l'origine de ce développement, figurent en premier lieu des caractéristiques géologiques locales, en l'espèce la présence de nombreux gisements d'argile, connus depuis l'Antiquité pour ceux de Séon. Plusieurs facteurs conjoncturels expliquent également ce phénomène :

au niveau local :

\*la construction du tronçon Marseille-Avignon du PLM, qui occasionne la découverte de nouveaux gisements, et nécessite la réalisation d'ouvrages d'art en briques construits par des ouvriers belges, détenteurs d'un savoir-faire important

\*l'existence d'un marché pour l'exportation, d'abord vers l'Amérique du Sud (Brésil, Argentine), puis, dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la colonisation, vers les territoires

français d'outre-mer, l'Amérique du Nord et les Indes ; la tuile est un lest idéal pour les voiliers de commerce

au niveau national :

\*la présence d'une main d'oeuvre abondante, à la fois locale et issue de l'immigration (à la fin des années 1860, de nombreux Italiens, Piémontais et Friouliens notamment, sont employés dans l'industrie de la tuile et de la brique en Provence)

\*l'apparition d'innovations technologiques et leur médiatisation : invention de la tuile plate à triple emboîtement, la « tuile marseillaise » ; émulation et diffusion de l'innovation liées aux Expositions Universelles de Paris : en 1867, l'ingénieur autrichien Hoffmann y obtient un Grand Prix pour un four continu à feu mobile

\*le goût pour la polychromie dans l'architecture, et l'usage consécutif de la brique, laissée apparente, dans les constructions utilitaires (usines) comme d'habitation

En 1894, en Provence, l'expansion de cette branche industrielle, et les ambitions de ceux qui la portent, culminent avec la création d'une société industrielle, la Société générale des Tuileries de Marseille, et d'une société commerciale éponyme. L'histoire de la Tuilerie des Milles, à cette date, est déjà vieille de presque une décennie.

#### **b) une aventure industrielle et familiale**

C'est en 1882 en effet qu'est fondée la société des « Tuileries de la Méditerranée », société anonyme au capital de 400 000 francs, et, la même année, la Tuilerie des Milles.

A l'initiative de cette création, une quarantaine d'actionnaires parmi lesquels trois figures se détachent : celles d'Edouard Rastoin, industriel, qui prend les fonctions d'administrateur-délégué ; de Denis d'Anselme, propriétaire ; de Pierre Michel Agard enfin, directeur de l'agence de la Compagnie des Salins du Midi.

Edouard Rastoin est un « *entrepreneur* », comme on dit à l'époque, ambitieux mais aussi expérimenté ; propriétaire d'une fabrique de ciment et de chaux à Cassis, il en réinvestit les bénéfices pour se lancer dans une nouvelle expérience industrielle, réalisant par là même une opération d'intégration horizontale (par l'appropriation progressive des éléments constitutifs d'une même branche de production).

En outre, il est membre d'une exceptionnelle dynastie d'industriels : « *La famille Rastoin a développé des activités dans les cimenteries, les huileries, les savonneries, les tuiles et les briques ; son histoire reflète des pans entiers et majeurs de l'industrie provençale* » (id.) Jusqu'en 1983, date à laquelle leur dernier représentant doit quitter ses fonctions de directeur technique, ce sont les Rastoin-Paulmyer qui resteront aux commandes de la Tuilerie des Milles.

Cette continuité est bien représentative du capitalisme industriel d'origine familiale des débuts de la IIIe République. Autre phénomène récurrent de cette époque, le paternalisme

patronal : il s'exprime ici dans la prise en compte de la vie sociale des employés [« *le gendre de l'un des fils d'Edouard Rastoin assure lui-même la classe au presbytère pour le catéchisme des enfants de salariés* » (ibid.) ]; et dans l'immixtion de la religion de la direction (en l'occurrence, le catholicisme, comme cela est fréquemment le cas dans ce type d'industrie) dans la vie de l'usine, ici matérialisée par la présence de la statue de la Vierge sur le fronton du bâtiment principal.

La Tuilerie de 1882 se signale également, d'emblée, par son ambition. En premier lieu, elle s'établit sur un emplacement stratégique, qui lui permet d'intégrer tous les éléments de la chaîne de production, de la fabrication à la commercialisation. Elle est en effet située en bordure d'une rivière, l'Arc (pour l'eau, utilisée en quantité dans le process industriel), et à proximité tant de sa matière première (la carrière d'argile), que d'une des sources pour sa main d'oeuvre (avec celle, plus expérimentée, du bassin de Séon), et de voies de communication pour la commercialisation (la gare des Milles, où passait la ligne Marseille-Gap, et de là le port de la cité phocéenne).

De plus, elle est « *dotée des derniers perfectionnements* », notamment de plusieurs exemplaires de ces fours dits « Hoffmann », innovation venue de l'étranger comme souvent à l'époque dans l'industrie française, mais qui la révolutionnent à la fin du XIXe siècle.

#### **LE FOUR DIT « HOFFMANN »**

L'utilisation du four Hoffmann (brevet de 1858) révolutionne l'industrie de la terre cuite en France à la fin du XIXe siècle (en 1883, on en recense plus de 2 000).

Son apport décisif réside dans le fait qu'il est le premier four de cuisson industriel à feu continu. Ainsi, il permet plusieurs avancées notables :

- qualité constante des tuiles et briques produites
- fonctionnement continu donc hausse de la productivité et de la production

Construit en briques réfractaires, il se présente comme une « *galerie ovoïde comportant sur chacun de ses longs côtés plusieurs portes d'enfournement, ce qui permettait la cuisson des enfournements / défournements simultanés sans interruption du fonctionnement du four* » (MIOCHE *et alii*)

Aujourd'hui, ce type d'équipement est encore utilisé, mais bien peu subsistent et souvent dans des conditions de conservation précaires, à la merci des restructurations affectant leurs lieux de conservation.

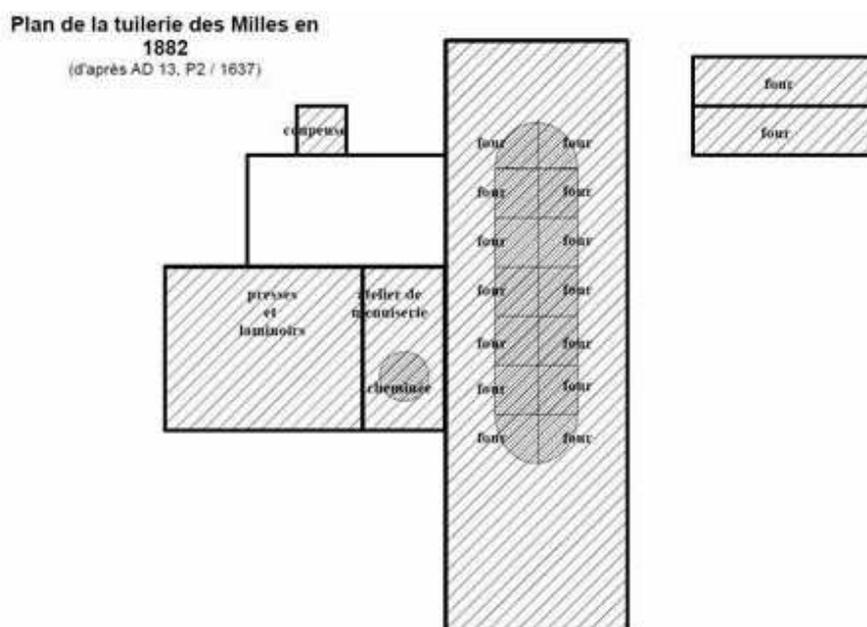
(Sur la base Mérimée, on trouve mention de 24 fours Hoffmann conservés en France ; ceux utilisés dans le bassin de Séon ont été détruits avec les usines de tuiles dans les années 1970).

#### **c) un outil industriel en constante évolution, qui atteint un niveau d'excellence**

La Tuilerie des Milles est une usine qui, en peu de temps, va connaître d'importantes

évolutions. On peut discerner trois phases principales, chacune correspondant à l'installation d'une nouvelle aile, elle-même dotée d'un nouveau four Hoffmann.

En 1882 (voir plan), est construit le premier bâtiment, aux dimensions du four de cuisson qu'il abrite (59 m de long et 18 m de large ; cheminée de 40 m de haut), au-dessus duquel, à l'étage, intervient le séchage des produits. Il s'agit d'« une maison d'un étage sur rez-de-chaussée avec écuries, remises et dépendances sis en face de la gare des Milles » (ibid.)



Plan d'ensemble du camp des Milles, photographie associée au rapport d'inspection du camp du 4 novembre 1941  
@ archives nationales

En 1895, un deuxième four Hoffmann, aux dimensions plus réduites (12 alvéoles, cheminée de 29 m de hauteur), est installé.

En 1900 enfin, on crée une nouvelle aile à l'ouest, où prend place un troisième four. En 1911, un incendie ravage l'usine dont, comme l'attestent les cartes postales de l'époque, il ne reste que les murs porteurs, les fours et leurs cheminées. En effet, le bois était très présent dans l'usine, tant dans le bâti (charpente, escaliers, planchers), que dans les outils de fabrication : palettes de transport des briques avant séchage ; charrettes des enfourneurs (voir infra) ; « perchés » ; volets ouverts au « petit », « moyen » ou « grand crochet » selon la force du vent ou le stade du séchage ; ... d'où la présence d'un atelier de menuiserie sur place dès 1882 (voir plan). A cette occasion, l'usine se modernise une fois encore : on change de matériaux de construction, une structure ciment armé / remplissage en brique remplaçant les moellons et dévoilant ainsi à l'extérieur, dans un procédé caractéristique du XIXe siècle, l'organisation interne ; les trois ailes sont surélevées et l'écriture architecturale, quoique fidèle à celle d'origine, s'enrichit de l'adjonction d'un avant-corps central sur la façade principale. C'est là que se logent la statue de la Vierge et l'horloge, symbole du temps de l'usine, et du village qui vit à son rythme.

Cette aventure industrielle, on l'a vu, est en effet fortement ancrée socialement ; l'usine fait appel à une constellation de savoir-faire, chacun incarné par une profession (enfourneurs, cuiseurs, pressiers, brouetteurs...). La main d'oeuvre n'est pas seulement masculine ; les femmes sont chargées des tâches les plus minutieuses comme la finition des tuiles non encore totalement sèches ; des enfants, enfin, actionnent les presses. En 1886, l'usine compte entre 74 et 80 ouvriers (MIOCHE *et alii.*), dans un village dont les revenus viennent essentiellement de l'agriculture.

En 1910, sa part atteint 7,2% de l'ensemble de la production régionale (id.). Fermée pendant la Première Guerre Mondiale, l'usine réouvre aussitôt après et sa production ne tarde pas à retrouver son niveau d'avant le conflit.

Elle poursuit sa modernisation, tout comme son expansion spatiale. Cependant, à l'instar de l'industrie marseillaise, elle termine la décennie 1930 sur une phase de récession ; à la crise sociale succèdent les crises commerciale (à l'exportation) et industrielle. Le caractère continu de la fabrication ne permettant pas de rentabiliser une réduction du volume de production, l'usine est fermée dès 1938.



Vue intérieure d'un four avec des moules stockés  
© Odile de Pierrefeu, drac paca crmh, 2004

## **LA TUILERIE DES MILLES AU MOMENT DE LA PROTECTION (d'après Odile de Pierrefeu, dossier de recensement, novembre 2003)**

### **1) l'usine (dite après 1945 « Les Milles 1 ») :**

25 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher ; 45 000 m<sup>2</sup> de cour

Plan : un corps central, 3 ailes autour d'une cour fermée couverte d'une verrière. Deux cheminées en briques, très hautes, s'élèvent au-dessus des toitures. *au rez-de-chaussée*, 2 fours Hoffmann à feu continu à l'est et au sud (en sous-sol existe une galerie de jonction entre le four et la cheminée, en brique, pour l'aspiration des fumées : le « carneau »).

Ils déterminent des couloirs de part et d'autre, qui servirent de dortoirs pendant la période du camp pour les détenus groupés par nationalités.

Il existait 3 niveaux de planchers à l'origine, le dernier ayant été déposé récemment pour des raisons de sécurité.

Dans la halle centrale se trouvent les chambres de séchage avec ventilateur.

*au niveau 1*, subsistent encore un appareil de soufflerie, et à côté de lui un monte-charge avec sa cage en grillage. A l'époque de l'usine, des séchoirs (en bois ou métalliques) occupaient tout l'espace avec des «perchés» (plateaux en bois sur lesquels on faisait sécher les tuiles) alignés de part et d'autres d'un couloir ventilé dans l'axe des fenêtres.

### **2) les bâtiments annexes :**

a) à l'Est, trois bâtiments d'un seul niveau, à usage multiple : 1a, 1b, 1c  
1a : bâtiment au transformateur ; pendant la guerre, poste de contrôle  
1b : ancien atelier pourvu d'une grande verrière à ossature métallique  
1c : ancien atelier doublé en largeur par rapport à l'origine, mais encore reconnaissable sur les photos anciennes

b) le long du chemin de la Badesse, les bâtiments d'accueil et d'administration : 1d, 1e  
1d : pendant la guerre, logement du concierge ; ancien atelier  
1e : pendant la guerre, bureau du commandant

## LE BASCULEMENT : DE LA TUILERIE AU CAMP, 1939 - 1942

Un an après sa fermeture, et pendant plus de trois ans, l'usine des Milles va devenir le plus grand camp du Sud-Est de la France.

De nombreuses études historiques permettent de reconstituer cette période, marquée par un double *crescendo*, celui du rejet, la liste des « indésirables » s'allongeant de jour en jour, et celui de la violence d'Etat, de l'internement à la participation à la mise en oeuvre de la « *solution finale à la question juive* » selon les termes d'Heydrich (conférence de Wannsee, 20 janvier 1942).

Il convient en premier lieu de re-situer le camp des Milles dans son contexte, celui de la politique de la France en guerre, puis occupée, et de l'arsenal législatif et réglementaire xénophobe, raciste et antisémite qu'elle déploie.

Ces mesures donnent lieu à la multiplication des camps d'internement (entre les camps et leurs annexes, plus de deux cents en tout sur le territoire national) et à une évolution de leur rôle. On distingue ainsi trois phases dans la chronologie du camp des Milles, correspondant à ses trois statuts différents, du camp d'internement, au camp de transit, et de déportation. Aux Milles, enfin, si la vie quotidienne, comme dans d'autres camps, est rythmée par la peur, les privations et la maladie, la vie artistique, elle, fait remarquable, y demeure foisonnante. Parmi les détenus, on trouve ainsi bon nombre d'intellectuels, artistes majeurs pour certains, chez qui la détention n'aura pas raison de la faculté créatrice. Leurs oeuvres, encore aujourd'hui, sont les traces à jamais vives de cette ultime forme de résistance.



« bâtiment principal », photographie associée au rapport d'inspection du camp du 4 novembre 1941 @archives nationales

### a) le calvaire des « indésirables » : le statut des étrangers et des juifs en France, 1939 -1942

Les camps d'internement en France apparaissent pendant la guerre ; mais, loin d'être fermés à l'armistice, ils demeurent et se développent, au fur et à mesure que le régime de Vichy

allonge la liste des « indésirables » tels que définis en particulier par des textes racistes et antisémites dont l'origine revient en partie seulement aux autorités d'occupation.

#### - DE LA III<sup>E</sup> REPUBLIQUE A VICHY

Le gouvernement Daladier, pendant la guerre contre l'Allemagne, en 1939-40, met en place une surveillance étroite des ressortissants du Reich présents sur le territoire national en tant qu'originaires d'une puissance ennemie, bien que pour la plupart en fuite devant le régime nazi.

*« les autorités compétentes savaient parfaitement que les espions et les saboteurs, les amis des nazis, les chefs de la cinquième colonne se trouvaient partout sauf parmi nous... Nous, on nous avait incarcérés dans le seul but d'impressionner la population. On voulait détourner l'attention des Français de ceux qui en réalité portaient la responsabilité des échecs et qui restaient intouchables. »*

(L. FEUCHTWANGER, *Le Diable en France*)

Progressivement, ce sont tous les « étrangers et les apatrides suspects, dangereux ou indésirables » qui vont être placés dans des centres d'internement créés à cette fin. En fonction de leur « dangerosité » présumée, et en l'absence de tout jugement, seront ainsi internés : les « éléments tranquilles » dans des « camps de rassemblement » ou « d'accueil » (sic) ; les personnes « à surveiller » dans des « camps semi-répressifs » (ex : le Vernet en Ariège, Rieucros en Lozère) ; les « indésirables » dans des « camps répressifs » (ex : Gurs en Pyrénées-Atlantiques).

Des « commissions de criblage » administratives ont seules la responsabilité de distinguer qui, dans la population, répond à ces définitions.

Cette apparente prolifération législative cache en réalité un vide juridique total : « *Les internements administratifs de septembre 1939 étaient en fait des emprisonnements de personnes tenues pour "dangereuses" sans qu'elles aient commis aucun acte répréhensible pénalement. Ces mesures d'internement auraient dû normalement faire l'objet de décisions judiciaires mais le gouvernement Daladier prit des décrets justifiant a priori au plan législatif et juridique des décisions prises arbitrairement et accroissant les pouvoirs de l'exécutif.* » (B. VORMEIER)

L'Etat français, en signant avec le Reich un armistice mettant fin aux combats, se trouve soumis à un « catalogue draconien » (J.P. AZEMA) de mesures émanant du vainqueur. Pétain choisit alors de proposer à Hitler la mise en place d'une collaboration politique, qu'inaugure l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940, mais qui se révélera vite, par son caractère unilatéral, un leurre.

La politique raciste et antisémite mise en oeuvre par Vichy, néanmoins, n'est pas uniquement d'origine nazie. Elle repose également sur des mesures prises à l'initiative du gouvernement français (tel le Statut des Juifs de 1940, reflet de l'« *antijudaïsme d'Etat* » dont Xavier Vallat, commissaire aux questions juives, se proclamait le héraut).

#### - UN ARSENAL LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

En l'espace de quelques mois, en France, vont être mis au ban de la société des hommes, femmes, enfants stigmatisés au nom de leurs origine, confession, convictions politiques et dont la vie va, du jour au lendemain, basculer.

Cette exclusion progressive s'exprime par de multiples décisions, lois et décrets dont voici les principaux :

*l'Etat français en guerre : stigmatisation des « étrangers » et mise en place des camps d'internement*

- décret du 1er septembre 1939 « *relatif aux interdictions de rapport avec l'ennemi* »  
Les « *ressortissants du Reich* » (i.e. Allemands et Autrichiens) de sexe masculin âgés de 17 à 50 ans, (5 septembre) puis de 50 à 65 ans (14 septembre), doivent se rendre immédiatement dans des « *camps de rassemblement* » placés sous autorité militaire
- décret du 9 septembre 1939 : tout naturalisé peut être déchu de la nationalité française s'il apparaît qu'il a commis, à quelque date que ce soit, un « *acte réprouvé par le gouvernement* »
- circulaire du Ministère de l'Intérieur du 17 septembre 1939 sur les « *étrangers et les apatrides suspects, dangereux [« pour l'ordre public »] ou indésirables, et sur les mesures d'internement les concernant* »
- décret du 13 janvier 1940 « *relatif à l'utilisation des étrangers sans nationalité et des autres bénéficiaires du droit d'asile,* » art. 9 crée la notion de « *prestataires étrangers* » qui seront chargés, sans aucune rémunération, de divers travaux pour le bénéfice de l'Etat français (voir infra)

la « *Collaboration d'Etat* » et l' « *antijudaïsme* »

- armistice du 22 juin 1940, art. 19 : Pétain s'engage à remettre aux vainqueurs tous les Allemands et Autrichiens émigrés que le Reich réclamera
- loi du 22 juillet (et décret du 1er novembre 1940) sur les dénaturalisations
- ordonnance du 22 septembre 1940 : recensement systématique des juifs
- loi du 27 septembre 1940 « *relative à la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale* » qui seront dès lors internés ; les « *prestataires* » sont incorporés dans des « *GTE* » (Groupements de Travailleurs Étrangers)
- 3 octobre 1940 : Statut des Juifs
- loi et décret du 4 octobre 1940 sur l'internement arbitraire des étrangers « *de race juive* » par la police française
- décret du 7 octobre 1940 : abrogation du décret Crémieux (décret de 1870 qui décidait l'accord d'office de la citoyenneté française aux 35 000 juifs d'Algérie)
- 2 juin 1941 : second Statut des Juifs.
- 27 mars 1942 : départ d'un premier convoi de déportés de Compiègne à Auschwitz
- mai 1942 : port de l'étoile jaune obligatoire pour tous les « *Israélites de plus de six ans* »
- début juillet 1942 : Laval propose « *lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée, d'y comprendre également les enfants âgés de moins de 16 ans.* » (Dépêche de Dannecker à Eichmann, 6 juillet 1942)
- 16 juillet 1942 : rafle du Vel d'Hiv à Paris : 13.152 hommes, femmes et enfants juifs arrêtés à leur domicile par la police française, en vue de leur déportation.

-4 août 1942 : dépêche 2765 P du secrétaire général pour la Police aux Préfets : ordre de déportation immédiate des juifs en zone occupée



« cours », photographie associée au rapport d'inspection du camp du 4 novembre 1941 © archives nationales

#### - AIDE HUMANITAIRE

Face à ces mesures, de multiples associations et comités (qui, à l'été 1940, se replient dans le Midi) se mettent en place, dont l'action au quotidien dans les camps va être déterminante. Si l'on ne devait citer que les institutions intervenues au camp des Milles, il faudrait mentionner :

##### *l'Emergency Rescue Committee*

fondé aux Etats-Unis sur l'initiative de Thomas Mann entre autres, et avec l'aide des Roosevelt. Son représentant en Europe, Varian Fry, arrive à Marseille dès l'été 1940. Son action vise à l'aide à l'émigration aux Etats-Unis.

##### l'UGIF (Union Générale des Israélites de France)

Créée (décret-loi du 29 novembre 1941) et surveillée par Vichy. Elle consacre une partie de ses fonds à l'aide financière aux organisations juives.

##### le JOINT (*American Joint Distribution Committee*)

le CAR (Comité de Secours aux Réfugiés)

##### l'OSE (oeuvre de Secours à l'Enfance)

Fondée en Russie en 1912, restructurée en 1923 sous la présidence d'Albert Einstein. Son action vise les enfants juifs, organisant leur soin et leur hébergement.

## L'HICEM

Elle oeuvre surtout à faciliter l'émigration des Juifs pourchassés.

le « Comité de Nîmes »

Comité de coordination pour l'assistance dans les camps ; fondé en octobre 1940, il fonctionna jusqu'en mars 1943 et visa à la coordination de l'action des institutions juives de secours aux internés

les organisations et institutions protestantes :

- la CIMADE (Commission Inter-Mouvements auprès des Évacués) fondée fin 1939 ; elle vient en aide aux « évacués » d'Alsace et de Lorraine dans le sud-ouest, puis aux internés et réfugiés en général à partir de juin 1940

- le YMCA (*Young Men's Christian Association*) depuis Genève, puis depuis son bureau de Marseille en juin 1940

autres institutions religieuses

- les *Quakers*, ou Société religieuse des Amis  
Ce mouvement religieux issu du christianisme, créé en Angleterre au XVIIe siècle, s'illustra pendant la Deuxième Guerre mondiale dans les domaines de la lutte pour la paix [en 1947, deux comités quakers anglais (le *Friends Service Council*) et américain (le *American Friends Service Committee*) reçoivent le Prix Nobel de la paix] et de la défense des civils.



« Miss Feelend du service d'aide aux émigrants » « cours »,  
photographie associée au rapport d'inspection du camp du  
4 novembre 1941 ©archives nationales

### b) de l'internement à la déportation : les trois périodes du camp, 1939-1942

Aux évolutions législatives et administratives de la période 1939-1942 correspondent une

mutation dans le statut du camp des Milles. A l'origine camp d'internement, voire point de départ pour l'émigration, les Milles deviendront, dans leur dernière époque, un camp de transit et de déportation.

- LE CAMP DE RASSEMBLEMENT, PUIS DE CRIBLAGE ET D'INTERNEMENT (SEPTEMBRE 1939 - MAI 1940)

Le 31 août 1939, le maire d'Aix-en-Provence prend un avis de réquisition concernant la tuilerie des Milles, afin d'en faire un camp pour les « nationaux de l'empire allemand » de sexe masculin âgés de 17 à 65 ans.

« les conditions d'internement au camp tenaient le juste milieu entre la Pologne, c'est-à-dire le « nulle part », le père Ubu et les sombres étouffoirs de Kafka » (Max Ernst)

Le camp des Milles, au lieu d'être départemental, est en fait le seul pour l'ensemble de la 15e région militaire (Gard, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes et Hautes-Alpes). Il est ainsi vite surpeuplé, comptant, pendant cette première période, jusqu'à 3 500 internés (mai 1940).

La gestion du camp est confiée au 4e bataillon du 156e Régiment régional, composé en majorité de civils, anciens paysans et artisans ardéchois ; ces 180 hommes sont hébergés au camp dans des conditions très sommaires. L'absurdité qui a été ressentie le plus douloureusement par les internés est le fait qu'aient été considérées comme ennemies et internées par la France républicaine une majorité de personnes hostiles au nazisme et amies de la France. Rien n'ayant été prévu pour les détenus, les conditions de détention sont insupportables. La tuilerie est entièrement occupée, et les hommes entassés au premier niveau sur de la paille, à même le sol, disposant d'un espace qui ne dépasse pas 70 cm de large, et tout cela dans la poussière de tuile qui envahit tout, au point que les internés eux-mêmes finissent par ressembler à des « tuiles sales et à demi-brisées » selon les mots du sculpteur Lipman-Wulf.



Les Milles 1, 1er étage © Odile de Pierrefeu, drac paca crmh

En matière d'hygiène règne le même chaos, l'usine étant dotée en tout et pour tout d'un seul robinet d'eau potable. Deux détenus, Konrad Wachsmann (Prix de Rome d'architecture) et Werner Zipert (architecte de l'aéroport de Berlin) finissent par pouvoir donner les plans de cabinets et d'une douche en plein air (alors qu'à cette époque, deux Prix Nobel de médecine font partie des internés du camp). Pour ce qui est de l'organisation des journées au camp, l'improvisation fait place à l'absurde. Les internés sont en effet soumis à des tâches qui n'ont qu'un rôle : ne nécessiter aucun équipement, et qu'un motif : les occuper. « *On nous obligeait à transporter les briques... Ce travail n'était pas vraiment harassant. Ce qu'il avait d'irritant, de révoltant, cependant, c'était sa totale absurdité.... Nous savions très bien que le lendemain, le surlendemain, ou au plus tard le troisième jour, on nous demanderait de déplacer le tas de tuiles que nous avons érigé.* » (L. FEUCHTWANGER)

Les détenus viennent en majorité d'Europe et de Russie, mais pas seulement ; on compte dès 1939 de très nombreuses nationalités au camp, parmi lesquels Allemands, ex-Autrichiens, Polonais, Bulgares, Hongrois, Roumains, Tchèques et Espagnols (dont des légionnaires des Brigades internationales) ; ils sont juifs pour 80% d'entre eux. Des prisonniers de guerre civils, passagers des bateaux arraisonnés en Méditerranée et pour certains déroutés sur Marseille, sont également internés en violation du droit international (convention de Genève). Le beau-frère du président d'Argentine, un archiviste du Vatican, une troupe d'artistes nains d'Europe centrale partis de New York pour l'Italie, firent ainsi partie, un temps, des détenus du camp des Milles. Dès son arrivée au camp, l'interné se voit attribuer un numéro, et, autre pratique de banalisation, est affecté à un groupe d'une vingtaine d'individus qui deviendront dès lors les compagnons d'infortune de chaque instant de sa vie.

### *des échappatoires*

Il existe alors deux principaux moyens de sortir des camps :

-l'entrée dans la Légion étrangère

-l'intégration dans les compagnies de « prestataires »

Les internés des Milles ayant opté pour cette possibilité rejoignent des annexes du camp, liste hétéroclite de structures dispersées dans toute la région PACA [par exemple, la prison désaffectée de Forcalquier (04) reçoit 72 hommes dont Hans Bellmer et Ferdinand Springer].

Le 18 avril 1940, par décision de l'autorité militaire, le camp est fermé aussi subitement qu'il avait été ouvert ; les 400 à 500 détenus et leurs gardiens sont transférés dans la conserverie Gillet, à Lambesc (13) qu'en l'espace de quatre mois plus du quart des détenus quitteront (44 libérés, 107 rejoignant l'armée française). Cependant, cette fermeture ne signe pas celle définitive du camp, lequel, toujours selon un calendrier administratif des plus arbitraires, réouvre peu de temps après.

Le 9 octobre 1940, le sous-préfet d'Aix-en-Provence notifie au préfet des Bouches-du-Rhône sa décision de transformer le camp des Milles en camp de transit, et d'y regrouper les étrangers en instance d'émigration (AD BdR 142 W 29, cité dans MENCHERINI dir. - voir bibliographie).

Dans le même temps, le camp passe sous l'administration du ministère de l'Intérieur de Vichy, tutelle policière qu'il conservera jusqu'à ses derniers jours. Pendant cette période, le nombre de détenus qu'il retient, de quelques centaines de personnes, passe à 1 300 -1 400 entre janvier et juin 1942 (AD BdR 142 W 29, « situations d'effectifs des hébergés », op. cit.).

*des « indésirables » toujours plus nombreux, que l'on cherche dorénavant à faire quitter le camp : les « transitaires » (Fraenkel)*

Les effectifs du camp des Milles continuent de croître, au gré des nouvelles mesures législatives et réglementaires visant étrangers et juifs. On peut distinguer trois causes principales de cette progression :

- la loi relative aux « *étrangers en surnombre dans l'économie nationale* » (septembre 1940)
- les lois raciales (octobre – novembre)
- l'« *opération Bürckel – Wagner* », i.e. le transfert en France par les Nazis des juifs de Bade, Wurtemberg, Sarre et Palatinat (6 500 personnes en tout)

Dans ces circonstances, les détenus d'un camp surpeuplé voient logiquement leurs conditions de détention se dégrader. En juillet 1942, le SS Dannecker, représentant d'Eichmann à Paris, notera qu'au camp des Milles « *les conditions sont plus mauvaises pour les Juifs que dans le camp juif de Drancy près de Paris.* »

Cette situation se reproduisant dans bien des camps, le régime de Vichy, dépassé par leur gestion et leur coût, cherche dès lors à prendre des mesures de nature à en diminuer les effectifs.

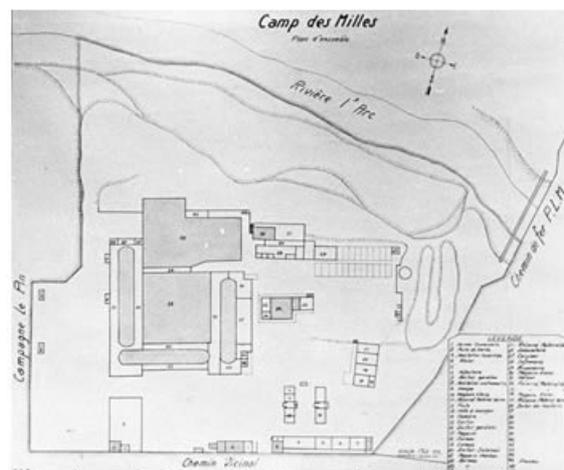
D'une part, l'administration vichyssoise fait évoluer le régime des Camps de Travailleurs Etrangers, par la création des Groupements de Travailleurs Etrangers (septembre 1940). Autour du camp des Milles se déploie ainsi une « myriade de GTE » (MENCHERINI), liés au camp par de fréquents transferts. Dans ces camps de travail, où les conditions de détention, comme le décrit Fraenkel, étaient souvent encore plus dures qu'aux Milles, on employait les hommes à diverses tâches parfois harassantes : terrassement, extraction ... A partir de janvier 1942, les GTE constitueront un autre moyen pour regrouper, et ainsi identifier plus aisément, les juifs. D'autre part, elle fait évoluer les camps, comme celui des Milles, vers le statut de camp de transit, destinés à recevoir les étrangers en instance d'émigration qui vont faire l'objet d'un « criblage », c'est-à-dire (censément) d'une étude au cas par cas, visant à déterminer, en fonction de leur identité, leurs droits. Est ainsi offerte aux ressortissants du Reich la possibilité de regagner l'Allemagne, dans le cadre d'« *opérations de libération et de rapatriement des prisonniers civils allemands et des personnes emprisonnées pour des actes accomplis au profit de l'Allemagne* ».

C'est le choix que firent 726 détenus des Milles, partis du camp le 17 juillet 1940, puis remis aux autorités allemandes à Châlon-sur-Saône. Ils seront respectivement, pour les hommes, incorporés dans la Wehrmacht, alors que femmes, juifs et anciens légionnaires seront transférés à Dachau. Enfin, l'émigration continue d'être autorisée pour certains. Une décision de novembre / décembre 1940 définit les types de détenus (communistes ou supposés ; anciens des Brigades internationales ; internés munis de visas) autorisés à entreprendre des démarches pour émigrer. Sur les 120 femmes transférées de Gurs à l'hôtel des Ports, (l'un des deux hôtels marseillais - avec l'hôtel Bompard - rattachés administrativement au camp des Milles, et utilisés, comme l'Hôtel du Levant, pour la détention des femmes et enfants) une cinquantaine émigre aux Etats-Unis en mai 1941. Pendant cette période convergent donc vers le camp de transit des Milles de nombreux détenus pour qui, parfois, il est la dernière étape avant l'émigration. Dans ce contexte en perpétuelle évolution, la gestion du camp semble pourtant relever, encore une fois, de l'improvisation.

### *gabegie administrative et improvisation*

Devenu camp de transit, le camp des Milles doit, en théorie, sur ordre du secrétaire d'Etat à l'Intérieur, être réorganisé et équipé complètement à cet effet. Il n'en sera en réalité rien, l'action de l'administration française au camp relevant toujours de la gabegie. A la fin de l'été 1940, le camp connaît ainsi un nouveau projet avorté de fermeture.

En effet, après les départs massifs de juillet notamment, il ne compte plus que 250 détenus. A cette époque, une commission envoyée par le Ministère des Affaires Étrangères allemand, placée sous la direction du conseiller d'ambassade Ernst Kundt et composée de médecins, militaires et membres de la Gestapo, inspecte les camps français pour contrôler l'application des rapatriements vers l'Allemagne. Elle décide que le camp des Milles doit être fermé avant l'hiver. Des détenus sont ainsi transférés vers Gurs. Pourtant, le jour même où la Croix-Rouge inspecte le camp, arrivent aux Milles des nouveaux détenus, les juifs déportés dans le cadre de l'opération Bürckel-Wagner ; preuve que tant que la structure du camp existe, les autorités ont toujours de nouveaux « indésirables » à y enfermer.



« plan d'ensemble du camp des Milles », photographie associée au rapport d'inspection du camp du 4 novembre 1941@archives nationales

## *les filières d'évasion*

### - l'épisode du « train de la liberté »

L'incompétence des autorités françaises, et les menaces devenues pressantes, donnent lieu à l'émergence de tentatives d'évasion. La plus célèbre (elle inspira un film) fut l'épisode du « train des Milles », également dénommé le « train fantôme ». Le 22 juin 1940, 2010 internés, redoutant l'arrivée des troupes allemandes et fuyant les commissions de criblage, obtiennent grâce à l'aide du commandant du camp, Goruchon, la mise à disposition d'un train pour accélérer leur émigration. Ils traverseront les gares d'Alès, Sète, Toulouse, Tarbes, Lourdes, Pau, Oloron-Sainte-Marie et finalement Bayonne le 27 juin où, victimes d'une confusion, ils devront rebrousser chemin. Pendant quelques mois, avant de devoir rejoindre le camp des Milles, les évadés seront maintenus dans le camp improvisé de Saint-Nicolas (Gard).

### - la résistance organisée

C'est à cette même époque que s'organisent, grâce à de multiples initiatives, des filières d'émigration (par la Méditerranée, ou les frontières avec la Suisse ou l'Espagne), d'obtention de faux papiers et l'accueil clandestin de détenus du camp évadés. A la mi-août, Varian Fry, représentant de *l'Emergency Rescue Committee*, arrive ainsi à Marseille des États-Unis, dans le but de sauver certains individus identifiés grâce au travail de rescapés ou d'institutions. L'intendant de police de Marseille le fit d'ailleurs expulser le 27 août 1941 pour « *trafic de devises et complicité de passage illégal de frontières* ». Certaines communautés religieuses apportent leur aide aux anciens détenus. Ainsi les frères des Écoles chrétiennes de Nîmes, et les Dominicains de Marseille qui accueillent 8 moines et des prêtres venus du camp. Le parti communiste œuvre également activement au sauvetage de ses membres.

D'autres initiatives sont individuelles, comme celle de cette assistante sociale, Solange Baumier, qui devient passeur vers la frontière espagnole. Seront ainsi sauvés, au cours de cette période, de nombreuses personnalités du monde des arts : Wilhelm Herzog ; Golo Mann ; Otto Meyerhof ; Heinrich Mann et son épouse ; Werfel et Alma Mahler – Werfel ; Max Ernst.

Ces initiatives sont d'autant plus nombreuses que, pour les détenus du camp, l'inquiétude grandit.

### - LE CAMP DE DEPORTATION (AOÛT –SEPTEMBRE 1942)

Dès les premiers jours d'existence du camp des Milles règne en ces lieux, chez les détenus, l'angoisse du lendemain. Dans les derniers jours de juillet, des bruits courent, transmis par la radio anglaise, de l'imminence de déportations, comme les qualifie Hans Fraenkel qui en sera le témoin, vers « *un destin obscur* ».

Ce sont en tout cinq convois qui, au départ des Milles, partiront pour Drancy ou Rivesaltes et, de là, rejoindront Auschwitz.



« le chemin des déportés »  
© Odile de Pierrefeu, drac paca crmh

### *fermeture du camp sur l'extérieur et ultimes résistances*

A partir de la fin juillet 1942, le contrôle total du camp est organisé de plusieurs manières.

En premier lieu, il est mis fin à toute possibilité de transit et d'émigration, dorénavant interdits, pour les détenus : le commandant du camp des Milles, Robert Maulavé, les a encouragés jusqu'en août, en accordant de nombreuses permissions à cet effet. En second lieu, pour s'assurer de l'exécution sur place des ordres de la hiérarchie militaire, les missions d'évaluation et de contrôle se multiplient. La première, le 15 juillet 1942, est celle de Dannecker, de son adjoint, le lieutenant SS Heinrichsohn, et du directeur de la police française pour les questions juives, Schweblin. Cette visite a pour but l'estimation du nombre de personnes à déporter. Aux Milles, il en signale 1 192. Il dénonce au passage le laxisme dans la gestion du camp, et notamment l'octroi de permissions en ville (liées aux tentatives d'émigrer). (rapport Dannecker, 20 juillet 1942). En août, c'est l'intendant de police de Marseille et de sa région lui-même, Maurice de Rodellec du Porzic, qui, accompagné de son chef de cabinet Robert Auzanneau, vont diriger la mise en place des convois de déportation au départ des Milles. Ils avaient été décrits dans le rapport Dannecker comme des « *échelons moyens de l'administration française intéressés à un règlement rapide de la question juive et n'attendant que les ordres nécessaires des instances supérieures* ». Enfin, le camp, au moment de la constitution des convois de déportation, est bouclé par 170

gardes mobiles régionaux (GMR). La tension est à son comble, la menace de plus en plus palpable. Dans un geste de désespoir, certains internés (une vingtaine au total) tentent de mettre fin à leurs jours. Cinq d'entre eux au moins perdront la vie.

De nombreux individus et associations, inlassablement, vont alors tout faire pour empêcher les déportations.

Il faut en premier lieu citer l'action du pasteur Henri Manen, distingué plus tard comme « Juste Parmi les Nations ». A son initiative, bien des personnes seront sauvées. En outre, il joua un rôle crucial dans l'organisation, aux côtés d'autres responsables religieux (le rabbin Israël Salzer), du départ du camp, le 10 août, des enfants entre 2 et 18 ans présents au camp (72 au total), confiés aux Quakers et à l'YMCA et par leurs soins à des institutions religieuses.

Pendant toute cette période, la direction du camp, qu'il s'agisse de Robert Maulavé ou des gardiens, feignant de ne rien voir, permit de nombreuses évasions, fuites devant l'appel ou dissimulations dans les greniers et caves de la tuilerie. Le directeur sera, en septembre, suspendu de ses fonctions et écroué avec quatre de ses gardiens, accusés de complicité active d'évasion : Auguste Boyer, Lucien Mercier, Aimé Bondi et Kissy, qui seront torturés par la milice locale.

Auguste Boyer organisa notamment, dans la nuit du 13 au 14 août, l'évasion de trois enfants, qu'il recueillit chez lui puis fit évacuer, les portant sur son dos et allant jusqu'à créer, à coups de marteau et en pleine nuit, un trou dans un mur de la tuilerie. Comme le pasteur Manen, et comme d'autres personnes ayant aidé les internés du camp, il sera honoré du titre de « Juste Parmi les Nations ».

#### *des décisions illégales et improvisées*

L'inflation législative et décrétole qui a rythmé la vie des camps français ne doit pas faire illusion : derrière cette organisation de façade, au camp des Milles, ce fut le mépris du droit et l'improvisation qui régnèrent.

En premier lieu, le texte censé réglementer les déportations, le décret du 4 août 1942, ne fut pris que le lendemain du départ du premier convoi, et transmis aux autorités du camp « *seulement le 13 ou le 14 août* » selon A. Fontaine. On voit donc que le régime vichyssois ne contrôlait pas des opérations dont l'initiative était parfois prise localement. D'autre part, aucune des exemptions prévues par l'administration n'aurait été appliquée, pour les convois suivants, ne fût-ce l'action inlassable des opposants à la déportation. Elles concernaient pourtant bien des personnes : « *vieillards de plus de 60 ans ; enfants de moins de 18 ans non accompagnés ; individus ayant servi dans l'armée française ... ; ceux ayant conjoint ou enfant français ; femmes en état de grossesse ; père ou mère ayant enfant de moins de 5 ans ; ceux qui se sont signalés par leurs travaux artistiques, littéraires ou scientifiques, et enfin ceux qui à un autre titre ont rendu des services signalés à notre pays* ».

Ultime preuve du mépris des lois ou règlements, et de l'ignominie des autorités du camp,

l'ajout au convoi du 2 septembre, à la dernière minute et pour augmenter le nombre de déportés, de personnes prises au hasard, et qui depuis quelques heures se croyaient hors de danger : « à 7h du matin on a fait descendre des hommes en pyjama, des femmes en chemises de nuit, certains en train de faire leur toilette : un homme avait la figure à moitié rasée ... On a arraché à grand peine, des mains de la police, un étranger décoré de la Légion d'honneur. On aurait encore rempli d'autres wagons si le chef de gare n'avait pas menacé de faire partir le train. »

Le « criblage » des internés est donc l'ultime moment, pour les opposants à ces mesures, d'agir.

Le pasteur Manen passe des jours entiers à recueillir des documents ou témoignages de nature à sauver des internés ; il réussit par exemple à prouver qu'un couple était parents d'un engagé dans la Légion, allant lui-même les libérer du wagon dans lequel ils avaient été placés. Il intervient à chaque instant dans la vie du camp, dans le sens de la défense des détenus.

Le témoignage d'Hans Fraenkel met en lumière d'autres actions humanitaires. Il raconte ainsi que « *Les Quakers ont organisé un service de distribution journalière pour tous : soupe, riz, légumes, tomates, olives. Par l'aide [du YMCA] chacun a eu chaque jour la possibilité de se mettre en communication avec le monde, sans passer par la censure du camp. ... Les organisations juives ... quatre jours et quatre nuits de suite, ... ont pris les renseignements de tout le monde pour en tirer les 'cas spéciaux'* » (La déportation des Juifs en zone non occupée, rapport rédigé pendant les déportations des Milles, avant le 3e convoi du 23 août ; texte remis au pasteur Manen qui le fit dactylographier et sous doute transmettre à Genève, au conseil oecuménique des Eglises)

L'aide individuelle à chaque détenu est rendue d'autant plus complexe que, dans les dernières semaines, les effectifs du camp sont sans cesse augmentés par l'arrivée de flux massifs en provenance d'antennes du camp (GTE de la région et femmes et enfants des hôtels Bompard et Terminus de Marseille le 3 août ; GTE à nouveau les 21 et 22 août) ou de juifs raflés à Marseille les 25 et 26 août (entre 1 300 et 1 500 nouveaux détenus hommes, femmes, enfants)

« *jusqu'au fond de notre malheur* » (Manen) : les 5 convois de déportation au départ du camp des Milles en 1942

A l'issue d'appels durant tout le jour et se terminant dans la nuit, les internés désignés étaient placés dans des wagons à bestiaux, à plus de 40 par wagon, sur de la paille. Ils seront en tout 262 hommes et femmes le 11 août ; 538 déportés hommes et femmes le 13 août (40 personnes environ – un wagon entier- réussirent à s'évader en gare de Rognac, grâce aux limes et pinces coupantes fournies par un ancien contremaître de la tuilerie) ; 134 déportés hommes le 23 août ; 574 hommes, femmes et enfants (47 enfants et adolescents de 2 à 16 ans) le 2 septembre (dont 5, grâce à Manen, descendront des wagons à Lyon et seront transférés de là à Rivesaltes)

Il faut y ajouter le convoi de 422 hommes, femmes et enfants qui, envoyé à Rivesaltes le 10 septembre, en repartira pour Drancy 4 jours plus tard. (Certains purent s'évader avant d'atteindre le Languedoc, tel le peintre Léo Mayer, ou après leur arrivée).

Dans les convois au départ de Drancy, on compterait plus de 2 000 hommes, femmes et enfants juifs venant des Milles.

« Dans les cinq premières semaines de déportation de zone non occupée, les services de police de Vichy avaient fourni à la Gestapo les deux tiers des Juifs allemands et autrichiens qui furent déportés de France entre août 1942 et août 1944. De Drancy, ils étaient presque aussitôt dirigés sur Auschwitz où du 5 août au 18 septembre 1942 plus de 80% des déportés furent assassinés dans les chambres à gaz immédiatement à leur arrivée. » (André Fontaine)  
Après ce dernier convoi, 263 internés restent au camp. Ils sont petit à petit dispersés, femmes et enfants vers l'hôtel Terminus à Marseille, hommes vers des camps du Sud-Ouest : Noé et Récébedou, Le Vernet, Gurs. Les 170 derniers détenus aux Milles rejoignent, le 10 décembre, le GTE de La Ciotat d'où beaucoup rejoindront le maquis. Entre la mi-décembre 1942 et mars 1943, le camp est liquidé sous la direction de l'adjudant-chef Albert Robini, qui le quitte pour prendre les fonctions de directeur du camp de Saliers (avril 1943).

### c) la vie intellectuelle au camp des Milles / l'art, dernier rempart contre l'absurde et l'inhumain

Des trois années du camp resteront d'emblée, sur ses murs même, bien des témoignages. En effet, et ce malgré l'ignominie des conditions d'internement, les nombreux artistes qui le fréquentèrent laissèrent une trace, dans leur œuvre ultérieure ou dans celles réalisées au camp, de leur passage en ces lieux.

C'est cette ultime forme de résistance, celle de l'esprit, que l'on peut ici aborder.



« cours », photographie associée au rapport d'inspection du camp du 4 novembre 1941 © archives nationales

Quand à la fin de l'été 1939 sont prises les mesures d'internement visant les « *ressortissants du Reich* », les premiers à arriver au camp sont entre autres les membres de l'*intelligentsia* allemande antinazie en exil, réfugiés depuis plusieurs années parfois dans des petits ports du Var, dans les Alpes-Maritimes et en Ardèche.

Plusieurs centaines d'intellectuels, qu'ils soient écrivains, journalistes, sculpteurs, peintres, musiciens, scientifiques, hommes politiques, responsables de théâtres, vont se côtoyer au camp. Parmi eux, on note la présence de personnalités internationalement reconnues dans leur domaine :

*artistes*

Ferdinand Springer ; Hermann Gowa ; Max Lingner ; Peter Lipman-Wulf, sculpteur ; Werner Zippert ; Wols ; Gustav Ehrlich ; Frantz Meyer ; Max Ernst ; le peintre Hans Bellmer ; « *c'est là que Bellmer fit un portrait de Max dont le visage est comme un mur de briques* » (M. Ernst, *Ecritures*, Paris, Gallimard, 1970)

« **LE MONTMARTRE DES MILLES** »

(SOUS-PREFET D'AIX-EN-PROVENCE, RAPPORT DU 20 OCTOBRE 1941, AD BDR IV Y 3/7)

**Hans Bellmer (Katowice -Silésie- 1902- Paris 1975)**

Considéré par les nazis comme l'un des représentants de l'art « dégénéré », il s'exile en 1938 à Paris où il travaille comme dessinateur et graveur, puis dans le Midi. Il devient l'une des figures majeures du surréalisme. Interné au camp des Milles (cinq mois) puis comme prestataire à Forcalquier (30 janvier 1940), il est libéré puis s'installe à Castres en 1941 ; il se confectionna lui-même de faux papiers au nom de Jean Bellmer (habileté qu'il mit au service de la Résistance). aux Milles :

Parmi les œuvres datant de sa détention : des portraits de Max Ernst et de Ferdinand Springer ; des collages et décalcomanies en collaboration avec le premier (notamment *Les Créatures de l'imagination*) ; des dessins (*Le Vermoulu et le plissé* ; *Les Milles en feu*)...

**Max Ernst (Brühl –Rhénanie- 1891 – 1976)**

Il est l'un des fondateurs du mouvement Dada (avec Hans Arp et Johannes Theodor Baargeld)

A Paris en 1922, il fréquente le milieu surréaliste. En 1925, il invente la technique du « frottage ». En 1933, les nazis le déclarent ennemi du Reich et le privent de sa nationalité. En réponse à l'exposition consacrée à l'Art dégénéré à Berlin, il organise à Paris en 1938 la contre-exposition « Art allemand libre ».

A deux reprises interné au camp des Milles (en septembre–octobre 1939, libéré grâce à Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, alerté par Paul Eluard ; puis en mai-juin 1940, dénoncé par un sourd-muet qui l'accuse d'avoir fait des signaux lumineux à l'ennemi) puis à Saint-Nicolas, il réussit à émigrer aux États-Unis grâce à Varian Fry en juillet 1941, mais revient vivre en France à partir de 1953 aux Milles.

Il partage avec Bellmer un four à briques qui lui sert de chambre et d'atelier. Il a identifié lui-même certaines de ses œuvres comme réalisées pendant son internement : *Le Fascinant cyprès*, *Alice en 1939* (mention autographe : « Les Milles 1939 ») ; cinq frottages « *Apatrides* » (sur deux, la mention « Les Milles 1939 », sur un « observé au camp des Milles ») ; *La Mariée du vent* (« Les Milles, juin 1940 »)

**Robert Liebknecht (Berlin 1903- Paris 1994)**  
fils du co-fondateur du PC allemand, peintre, dessinateur. Il étudie à l'Académie des Beaux-Arts de Dresde et, dès 1938, expose à la galerie Jeanne Castel à Paris ; il se lie d'amitié avec Signac. Il est interné à Toulon puis aux Milles de septembre à mi-novembre 1939, puis au printemps 1940 avec sa femme ; tous deux se réfugieront dans le Gard. Il donne de nombreux dessins des bâtiments et des détenus.

**Leo Marschütz (Nuremberg 1903 – Paris 1976)** peintre, dessinateur, lithographe  
En 1928, de voyage dans le Midi, il décide de s'installer à Cassis, puis au Tholonet. Il est reconnu de son vivant comme l'un des meilleurs spécialistes de Cézanne. Il est interné aux Milles, puis à Manosque (septembre 1939 - février 1940 ; « groupe 6 »).

**Ferdinand Springer (Berlin 1907- Grasse 1998)**  
Il se forma à Milan dans l'atelier du futuriste Carlo Carra, puis auprès du graveur Stanley Hayter au sein de « l'Atelier 17 » ; son mentor était le peintre Eugen Spiro, membre de la Sécession berlinoise. En 1937, il expose aux États-Unis. Arrivé à Paris en 1928, il quitte la capitale pour Grasse en 1938. Il est interné à l'automne 1939 à Antibes, puis aux Milles où il fait fonction d'infirmier (novembre 1939–mai 1940) et à Draguignan comme prestataire. Il dira de son séjour aux Milles : « *j'allais devenir un homme de brique* ». Ses dessins constituent de précieux témoignages sur le quotidien du camp (*Sommeil du prisonnier* ; *Ecorché I*, 1939 - 1940) Réfugié en Suisse en 1942, il retourne en France en 1945 où il s'éteint en 1998.

**Wols (acronyme de Wolfgang Schulze) (Berlin 1913 – Champigny-sur-Marne 1951)**  
Formé au Bauhaus, il fréquente le milieu surréaliste lors de son premier séjour à Paris en 1932, et rencontre Ernst, Tzara, Miro, Calder. Son premier succès date de 1937, avec la commande qui lui est faite pour le pavillon de la mode à l'Exposition Universelle. Interné au camp des Milles, il en est libéré en octobre 1940 grâce à son mariage avec une Française d'origine roumaine, Gréty. Parmi ses œuvres de détention, on peut citer *Popeye dans le camp*, 1940 ; *Le camp gardé*, 1940.

### *écrivains, philosophes et journalistes*

Walter Benjamin ; Lion Feuchtwanger ; Wilhelm Herzog ; Alfred Kantorowicz ; Max Schlesinger ; Franz Schönberner, rédacteur en chef de la revue *Simplizissimus* ; Hans Fraenkel, journaliste

### *scientifiques*

Robert Jokl, premier assistant de Freud ; Otto Meyerhof, prix Nobel de médecine ; Wilhelm Reich, inventeur de la cortisone

### *musiciens*

Ernst Mosbacher, ténor et musicien ; Hans Meyrowitz, pianiste, historien de la musique, caché à la fin de la guerre par Jean Giono ; Erich Itor Kahn, pianiste, qui a pu émigrer aux Etats-Unis

### *hommes politiques*

Gerhart Eisler, dirigeant du PC allemand en exil à Prague puis à Paris, directeur de *Die Rote Fahne* ; Luigi Longo, futur secrétaire général du PC italien. Se trouvant réunie au camp, et malgré la précarité de son quotidien, ou soudée par elle, cette petite communauté ne tarde pas à y reconstituer une vie culturelle protéiforme.

- DE MULTIPLES ACTIVITES (1939 / 1940)

En premier lieu, les hommes de lettres détenus du camp sont autorisés, dans la première époque du camp, à se rendre à la bibliothèque et à l'université d'Aix-en-Provence. A l'intérieur du camp même, les activités s'organisent :

### *ateliers divers*

A l'initiative de Karl Wilczynski, et grâce à l'aide des organisations humanitaires tels le YMCA et la Fédération des Étudiants Chrétiens de Marseille, 15 ateliers en tous genres sont montés pour proposer aux détenus une échappatoire à leur oisiveté forcée. Des cours improvisés de langues, de physique, d'histoire se mettent en place. Karl Bodeck, principal auteur identifié pour les peintures du réfectoire des gardiens, enseigne le dessin industriel ; il sera lui aussi déporté à Auschwitz. Des ateliers de reliure (le plus prisé), de cordonnerie, serrurerie et mécanique auto, menuiserie, forge sont proposés. Grâce au matériel donné par une organisation caritative, on peut même participer à des ateliers de photographie et de peinture.

A cette même époque, le camp des Milles dispose de son Almanach ; d'un journal dirigé par

Max Schlesinger, musicien et homme de théâtre, La pomme de terre. Enfin, les internés transforment l'un des fours Hoffmann en un lieu culturel qu'ils baptisent Die Katakombe, du nom d'un cabaret berlinois d'avant-guerre. Parmi d'autres, Peter Kast, écrivain marxiste et ancien des Brigades Internationales, joue des sketches de sa composition, souvent osés.



Les Milles 1, rez-de-chaussée ; four est avec l'inscription « Die Katakombe » © Odile de Pierrefeu, drac paca cmh



« atelier de mécanique », photographie associée au rapport d'inspection du camp du 4 novembre 1941 ©archives nationales



« atelier de cordonnerie », photographie associée au rapport d'inspection du camp du 4 novembre 1941 ©archives nationales

## *Théâtre*

L'activité reine, car la plus importante et la plus aboutie, demeure le théâtre. Deux hommes, l'un régisseur du théâtre de Düsseldorf, Friedrich Schramm, l'autre Schlesinger, se livrent bataille pour imposer leurs vues sur l'organisation des pièces jouées. Le four Hoffmann est utilisé comme lieu de répétition, l'espace sous la verrière pour les représentations.

A notre connaissance, quatre pièces furent jouées au camp : *Les joyeux Nibelungen des Milles*, devenus *L'inflammation des Nibelungen* ; puis *L'auberge du cheval (pas tout à fait) blanc* de Max Schlesinger, petites pièces écrites par les internés ; le *Faust* de Goethe monté par Friedrich Schramm ; l'opérette *Les Milles et une nuit* jouée pour la première fois en février 1942.

Toute une activité liée se développe autour des pièces, de la vente des billets d'entrée à la réalisation d'un rideau de scène ou de programmes calligraphiés. Werner Zippert parviendra même à réaliser des décors sur papier. Lorsqu'il est possible, le théâtre est d'autant plus prisé que les répétitions (parfois 2 par jour) dispensent qui y participe de corvées de « pluches » et « d'abords ».

## *concerts*

Presque chaque soir, un musicien joue pour ses compagnons d'internement. A côté des musiciens professionnels, tels le pianiste Hans Meyrowitz et le ténor Mosbacher, on trouve des formations plus surprenantes, comme cet orchestre de « 2 violonistes, 1 violoncelliste, 2 guitares et 1 accordéoniste (le peintre Ferdinand Springer, dont l'instrument ne jouait qu'en do majeur), deux autres musiciens soufflant sur du papier de soie enroulé autour d'un peigne » (A. FONTAINE)

- LES PEINTURES MURALES DES MILLES (AUTOMNE 1940)

Dans ce qui était à l'époque le réfectoire des gardiens du camp, et qui fut transformé en atelier de menuiserie après la guerre, subsistent 8 peintures murales, dont 6 qui forment un ensemble iconographique cohérent bien que divers :

## **exécution**

Réalisées avec peu de moyens, ces œuvres ont été colorées à la craie grasse ou à la peinture à l'huile (?) sur enduit sec, grisâtre et granuleux de chaux et sable (M. POMEY, restauratrice, in *Des peintres au camp des Milles septembre 1939-été 1941*). On sait que les artistes du camp ont pu travailler grâce à des aides ponctuelles (l'épouse française de Wols lui apporta régulièrement au camp papier, encre et couleurs) ; par ailleurs, certains gardiens leur achetaient volontiers leurs dessins pour les revendre (à Hans Bellmer par exemple), ou les troquaient contre denrées alimentaire, tabac ou alcool. Ces décors peints dénotent une maîtrise technique évidente, tant par leur qualité d'exécution

que par leur mode de réalisation (leurs restauratrices ont identifié sous la couche picturale visible un dessin préparatoire à la mine de plomb).

### attribution

L'étude des œuvres indique une réalisation collective ; André Fontaine propose plusieurs attributions (voir infra) dont aucune, pour l'instant, n'a pu être étayée par des archives.

### datation

Les sources indiquent qu'elles existaient déjà début février 1941 ; par contre, elles ne pouvaient avoir été réalisées, au moins pour deux d'entre elles (*les Vendanges et les Moissons*) avant l'été 1940 au plus tôt, en raison de leur lien avec le portrait de Pétain et le slogan qui datent de cette époque. André Fontaine propose une datation automne-hiver 1940, « étant donné les mouvements de population » importants au camp dans les mois précédents.

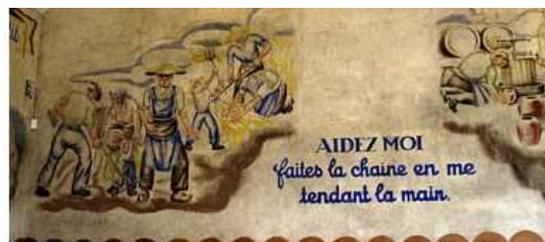
### composition

L'ensemble des décors s'inscrit dans un « cadre » figuré par une « rangée de festons évoquant les tuiles et les briques » (M. POMEY, op. cit.). On distingue :

- sur le mur est, deux iconographies assez classiques autour d'un portrait de Pétain : *les Moissons et les Vendanges* (3,00 x 1,20 m chacune ; auteur de la seconde : Max Lingner ?) La scène des *Vendanges* est représentée sur deux plans, avec un vignoble en fond. On note la vacuité des regards des personnages, à l'exception du petit enfant des *Moissons* qui fixe le spectateur.



avant restauration  
© Françoise Thurel, drac paca crmh, 1992



après restauration,  
© Odile de Pierrefeu, drac paca crmh, 2004

- sur le mur ouest, *le Banquet des nations* 7 personnages sont attablés selon une composition semblable à celle d'une *Cène* ; au centre, un Européen en costume du 16<sup>e</sup> siècle ; sur sa droite, un Chinois ; un Italien ; un Noir ; sur sa gauche, un Esquimau, un cowboy, un fakir indien (5,20 x 1,30 m)



© Françoise Thurel, drac paca crmh, 1992



© Odile de Pierrefeu, drac paca crmh, 2004

- sur le mur nord, trois scènes réunies par l'inscription « *Si vos assiettes ne sont pas très garnies, puissent nos dessins vous calmer l'appétit* »  
 On y distingue notamment un paysage fantastique avec jambon, sardines et ananas (3,60 x 1,20 m) ; les Noces des légumes ou La garde au camp des 1 000 1000 (2,00 x 1,00 m)



avant restauration © Françoise Thurel, drac paca crmh, 1992



après restauration, © Odile de Pierrefeu, drac paca crmh, 2004



avant restauration © Françoise Thurel, drac paca crmh, 1992



après restauration, © Odile de Pierrefeu, drac paca crmh, 2004



© Françoise Thurel, drac paca crmh, 1992

- sur le mur sud, au-dessus des fenêtres, deux « Cortèges de prestataires en uniforme bleu horizon » (tous deux 5,00 x 1,13 m ; œuvres de Gustav Ehrlich dit Gus ?) Les chaussures ont un caractère répétitif qui pourrait s'expliquer par l'usage d'un pochoir.



© Françoise Thurel, drac paca crmh, 1992



© Françoise Thurel, drac paca crmh, 1992



© Odile de Pierrefeu, drac paca crmh, 1999

## LA TUILERIE, SUITE ET FIN DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

### a) le retour de l'usine

Dans le courant de 1946, la Tuilerie abrite à nouveau une production industrielle.

Passé ce constat, une interrogation surgit. Comment comprendre cette reprise de l'activité, en ces lieux où se lisaient, en de multiples endroits, la marque de l'existence du camp ? Curieusement, cette question est rarement posée dans les ouvrages historiques écrits sur le sujet. Quand elle l'est, on voit ressurgir des *topoi* de la recherche historique sur l'après-guerre : le degré d'information des habitants ; la volonté de tourner une page de l'histoire nationale ; les nécessités de la reconstruction (*Rapport du Subdivisionnaire sur l'état de la tuilerie, 23 janvier 1946*) ; le manque de recul historique de la population pour juger du caractère inédit de la barbarie mise en oeuvre par le régime nazi, avec la complicité active de Vichy. Si des archives existent de nature à éclairer ces questions, elles n'ont pas encore été exploitées. S'il n'est aucun document de ce type, ce silence, comme toujours, est intrinsèquement signifiant. Il serait intéressant dès lors que la recherche s'empare de ce « blanc » apparent de la conscience et l'analyse, ici comme en tant de lieux où reprit la vie quotidienne, en vis-à-vis des traces de l'abjection des camps.

### b) poursuite de la modernisation

Des années 1960 à 1980, la Tuilerie, reconstruite, se modernise régulièrement. L'architecture de l'usine exprime ce mouvement, avec l'apparition de nouvelles unités, « les Milles 2 »

La famille Rastoin, là encore, est aux commandes de l'usine. La direction accompagne les avancées sociales de l'époque, ce qui lui vaudra la reconnaissance des ouvriers (construction du « Lotissement Robert » pour aider au logement des employés).

A la fin des années 1970, la Tuilerie, champion régional dans son secteur d'activité, est au faite de son histoire.

### c) l'industrie en crise, le temps de la mémoire

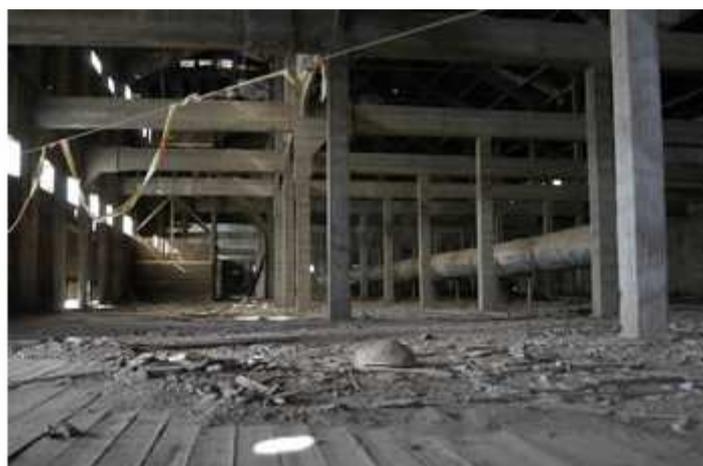
Dans les années 1980, on assiste à l'émergence de deux tendances :

- d'un côté, l'essoufflement de l'industrialisation
- de l'autre, l'émergence de la mémoire du camp

D'un côté, la Tuilerie, qui passe de mains en mains (3 propriétaires successifs entre 1989 et 2006 : Coverland, filiale de Saint-Gobain ; puis Redland ; le groupe Lafarge), connaît une mutation profonde. Les Milles 1 n'est pratiquement plus utilisé.

En parallèle, la mémoire du camp s'organise. En 1983, une mobilisation des anciens résistants et déportés ainsi que du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) permet de sauver l'ancien réfectoire des gardiens du camp et son décor. Deux ans plus tard, un « Comité de coordination pour la sauvegarde du Camp des Milles et la création d'un Musée-Mémorial » est constitué. En 1993, le Ministre de la Culture prend une instance de classement pour préserver la salle des peintures des dégradations liées à l'activité de l'atelier de menuiserie.

Une nouvelle page de l'histoire de la Tuilerie s'ouvre : celle de la Mémoire.



Les Milles 1, 1er étage © Odile de Pierrefeu, drac paca crmh, 2004

Julie Tugas  
Conservateur des monuments historiques, juillet 2012

## BIBLIOGRAPHIE

### **La Tuilerie en tant que patrimoine industriel :**

GHEYSENS André, *Historique des tuileries de Marseille*, note dactylographiée, Marseille, 6 juin 1990

GRESILLON Boris, LAMBERT Olivier, MIOCHE Philipe, *De la terre et des hommes : la tuilerie des Milles d'Aix-en-Provence (1882-2006)*, collection « Terres d'Industrie », REF.2 C éditions, mai 2007

SALVY Isabelle, « *Un lieu : la briqueterie des Milles* » in Industries en Provence : dynamiques d'hier et d'aujourd'hui, MIP / Provence Mémoire-Industrie-Patrimoine en Provence n°7, avril 2001

### **Le contexte politique et social en France :**

AZEMA Jean-Pierre, *De Munich à la Libération 1938-1944*, collection « Nouvelle Histoire de la France contemporaine », Points Histoire, éd. du Seuil, 1979

LEJEUNE Dominique, *La France des débuts de la IIIe République 1870-1896*, collection « Cursus », éd. Armand Colin, Paris, 1995

LEJEUNE Dominique, *La France de la Belle Epoque 1886-1914*, collection « Cursus », éd. Armand Colin, Paris, 1991

### **Le camp des Milles :**

FEUCHTWANGER Lion, *Le Diable en France*, éd. Belfond, 2010

FONTAINE André, *Un camp de concentration à Aix-en-Provence ? Le camp d'étrangers des Milles 1939-1943*, éd. Edisud, Cahors, 1989

FONTAINE André, « *L'internement au camp des Milles et dans ses annexes septembre 1939 - mars 1943* »

GRANDJONC Jacques, « *Exil, ou le jeu de Marseille* »

VORMEIER Barbara, « *La situation des réfugiés en provenance d'Allemagne septembre 1939 -juillet 1942* »

in coll., « Les camps en Provence : Exil, internement, déportation 1933-1942 », Ex, numéro spécial, éd. Alinéa, 1984

GRYNBERG Anne, *La Shoah, l'impossible oubli*, collection « Découvertes Gallimard Histoire », éd. Gallimard, Évreux, 1995

LUTRIN Claire, « *Quand une usine devient un camp d'internement* » in Industries en Provence dynamiques d'hier et d'aujourd'hui, MIP / Provence Mémoire-Industrie-Patrimoine en Provence

MENCHERINI Robert, « *De la galaxie des Milles aux rafles de Juifs en Provence* » in MENCHERINI Robert dir., Provence « *Auschwitz, de l'internement des étrangers à la déportation des Juifs, 1939-1944* », Publications de l'Université de Provence, collection « Le temps de l'histoire », Aix-en-Provence, 2007